

RÉGIME OBLIGATOIRE DE BASE D'ASSURANCE VIE				
Régimes - Protection	Tarification par période de 14 jours du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021 (en % du traitement)			
	Employeur	Employé	Congé de primes	Total
	Assurance vie de base de l'adhérent	50 % du traitement annuel	- %	0,066 %
	Assurance vie du conjoint	17 200 \$	0,066 %	0,000 %
	Assurance vie des enfants à charge	5 000 \$ / enfant	- %	0,018 %
Assurance en cas de mutilation accidentelle de l'adhérent, du conjoint et des enfants à charge	- %	0,006 %	0,000 %	0,006 %
Total	- %	0,090 %	0,000 %	0,090 %
Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.				

RÉGIME OBLIGATOIRE DE BASE D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DUREE				
Régimes - Protection	Tarification par période de 14 jours du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021 (en % du traitement)			
	Employeur	Employé	Congé de primes	Total
	Régime obligatoire de base d'assurance salaire de longue durée	65 % du traitement mensuel brut à compter de la 105 ^e semaine d'invalidité totale	0,686 %	- %
	Régime complémentaire obligatoire de base d'assurance salaire de longue durée (RCO)	Prestations complémentaires en lien avec le programme de réadaptation en complément du traitement provenant d'un emploi de réadaptation	0,015 %	- %
	Assurance vie supplémentaire du conjoint	Par tranches de 10 000 \$, maximum 100 000 \$	- %	0,015 %
Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.				

RÉGIME FACULTATIF D'ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DE L'ADHÉRENT ET DU CONJOINT	
Régimes - Protection	Preuves d'assurabilité
Assurance vie additionnelle de l'adhérent	• Adhérents de moins de 40 ans : exigées pour toute demande excédant 3 fois le traitement annuel dans les 60 jours de l'admissibilité
	• Adhérents entre 40 et 49 ans : exigées pour toute demande excédant 167 800 \$ dans les 60 jours de l'admissibilité
	• Adhérents de 50 ans ou plus : exigées pour toute demande excédant 69 900 \$ dans les 60 jours de l'admissibilité
	• Exigées en tout temps lorsque la demande d'ajout ou d'augmentation est présentée plus de 60 jours après la date d'admissibilité
Assurance vie supplémentaire du conjoint	• Exigées en tout temps

Tarification par période de 14 jours du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021				
Prime par 1 000 \$ de protection	Prime en % du traitement ⁽¹⁾	Prime par 1 000 \$ de protection		
		Homme / Fumeur ⁽²⁾⁽³⁾	Homme / Non fumeur ⁽²⁾⁽³⁾	Prime en % du traitement ⁽¹⁾
Moins de 35 ans	0,019 \$	0,050 %	0,010 \$	0,026 %
De 35 à 39 ans	0,031 \$	0,081 %	0,013 \$	0,034 %
De 40 à 44 ans	0,046 \$	0,120 %	0,022 \$	0,057 %
De 45 à 49 ans	0,076 \$	0,198 %	0,039 \$	0,102 %
De 50 à 54 ans	0,127 \$	0,331 %	0,074 \$	0,193 %
55 ans et plus	0,199 \$	0,519 %	0,135 \$	0,352 %
		Femme / Non fumeur ⁽²⁾⁽³⁾		
Moins de 35 ans	0,013 \$	0,034 %	0,003 \$	0,008 %
De 35 à 39 ans	0,022 \$	0,057 %	0,012 \$	0,031 %
De 40 à 44 ans	0,040 \$	0,104 %	0,019 \$	0,050 %
De 45 à 49 ans	0,059 \$	0,154 %	0,031 \$	0,081 %
De 50 à 54 ans	0,096 \$	0,250 %	0,053 \$	0,138 %
55 ans et plus	0,137 \$	0,357 %	0,097 \$	0,253 %
Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.				
⁽¹⁾ La tarification en pourcentage du traitement s'applique uniquement à l'assurance vie additionnelle de l'adhérent.				
⁽²⁾ En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent.				
⁽³⁾ Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1 ^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.				

Espace client

2 minutes pour s'inscrire.
48 h pour recevoir un remboursement.
Qui dit mieux?



+ Connectez-vous
espace-client.ssq.ca

Découvrez nos services en ligne en vous inscrivant dès aujourd'hui au site sécurisé dédié aux assurés.

Siège social

2525, boulevard Laurier
Case postale 10500, Succ. Ste-Foy
Québec (Québec) G1V 4H6
1 877 651-8080

ssq.ca

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le Service à la clientèle de SSQ, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00.

SSQ
assurance

L'esprit
collectif

Assurance
collective

Votre régime
En un coup d'oeil



Contrat Y9999

Personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec

Janvier 2021

